



Cette CAP qui a duré près de 3 heures a été l'occasion d'aborder de nombreux sujets d'actualité.

Elle s'est ouverte sur une déclaration de FO demandant des explications sur les rumeurs de réorganisation en cours. FO réitère sa demande de réunion des instances statutaires. Le SNPA-FO est toujours présent dans toutes les instances, pour vous représenter, vous défendre et vous informer.

Cette démarche de FO est d'autant plus importante, que la DG ne donne aucune vision globale de ce qu'elle est en train de faire, notamment en matière de réorganisation des services financiers et RH. Nous avons exigé des précisions sur ce sujet.

Pour la liste d'aptitude, une réflexion sera engagée à la CAP de novembre afin d'objectiver les critères.

## CAP des Attachés 19 juillet 2018

### Ordre du jour



Liste aptitude 2018



Bilan de mi- stage



Questions diverses

# Déclaration

---

C'est à la demande du SNPA FO, majoritaire chez les Attachés que cette CAP se tient aujourd'hui.

Même si cette CAP n'est pas le lieu pour discuter de tous les sujets, elle est pour nous le seul moyen d'ouvrir un débat.

Le SNPA trouve inconcevable que des évolutions voire même une transformation en profondeur de l'ONF puisse être engagée sans aucune discussion avec les instances représentatives du personnel.

Des informations alarmantes circulent (on parle de 1500 postes supprimés dont 450 programmés d'ici à 2020 ? des agences et des UT fusionnées ? plus qu'un secrétaire général pour 2 agences ? ...). Ces hypothèses qui émanent de réflexions au plus haut niveau de l'Établissement, nécessitent sans plus attendre d'en discuter avec les partenaires sociaux qui le souhaitent.

A ce jour le Directeur Général n'a pas répondu à notre lettre du 16 juillet 2018 demandant la convocation immédiate d'un CTC.

Même si de nombreuses organisations syndicales ont démissionné des instances, le SNPA-FO ne l'a pas fait, car il entend porter le débat dans toutes les instances statutaires.

Puisqu'aucune réaction du Directeur Général ou du DRH n'a encore eu lieu, la démission des instances de la part de la majorité organisations syndicales excepté du SNPA-FO, apparaît comme une aubaine afin d'esquiver tout débat, toute contestation ou contre-proposition.

L'absence de création d'un groupe de travail sur les fonctions de SG, réclamé par le SNPA FO en est la preuve. La DG dans son ensemble veut avancer masquée, pour mettre les personnels et leurs organisations devant le fait accompli. Nous sommes bien loin d'un dialogue social, pourtant souhaité par le président du conseil d'administration, qui permettrait d'aborder plus sereinement les sujets brûlants et nécessitant une communication claire.

Aujourd'hui, c'est l'avenir et les parcours professionnels notamment de l'ensemble des Gestionnaires administratifs qui est encore en jeu !

Le SNPA exige que le Directeur Général, la DRH dévoilent leurs intentions et convoquent les instances. Tout possible démenti qui s'appuierait uniquement sur une incidence en 2018 ne serait pas crédible car hors du cadre du futur COP. Nous avons le droit de savoir, nous avons le droit d'en débattre, nous avons le droit de faire d'autres propositions.

Le dialogue social ne doit pas être tabou ! Le SNPA exige le débat car un établissement ne peut vivre que si l'on dialogue. Le SNPA y est prêt depuis longtemps et si les autres organisations ne veulent pas y participer, il ira seul !

## Liste d'aptitude Attaché 2018

### Conditions statutaires :

Conditions statutaires : 9 ans de services publics dont 5 ans en B

Agents remplissant les conditions : 509

Nombre de possibilités :  $(152 \times 5\%) / 5 = 1,53$

Reliquat pour 2019 : 0,53

	2006	2008	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de candidats	33	55	72	59	52	72	84	75	69	57

DT	Agents ayant candidaté	Agents classés	Agents non classés	Agents non proposés	PROMUS
AURA	5	2	1	2	
BFC	8	8			
COA	7	3	4		
DG	13	1	12		
Grand Est	12	5	7		
Midi Méditerranée	7	3	4		1
Seine Nord	2		2		
Corse Dom	2	1	1		
Nationale *	1				
Total	57	23	31	2	1

\*1 permanent syndical

Le SNPA s'étonne que la DT Seine Nord ne classe aucun agent cette année. Souvenez-vous que l'an dernier elle avait déjà refusé de proposer les 4 candidats. Nous sommes intervenus pour demander que la DRH nationale rétablisse l'équité entre les SA de toutes les DT. Soyez confiant sur le fait que nous serons particulièrement attentifs pour la prochaine liste d'aptitude.

Nous adressons toutes nos félicitations à notre collègue inscrite sur la liste d'aptitude 2018.

Nom	Prénom	DT
PLANA	Brigitte	MM

La nomination interviendra au 1<sup>er</sup> juillet 2018

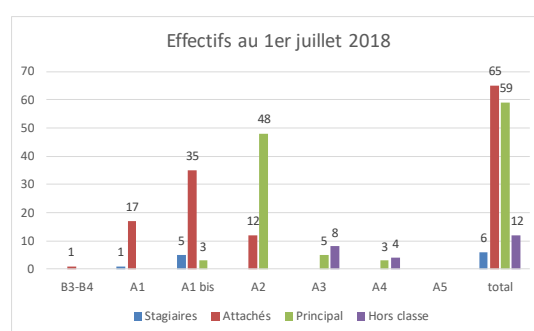
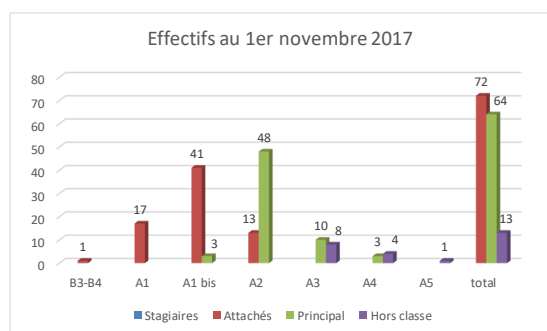
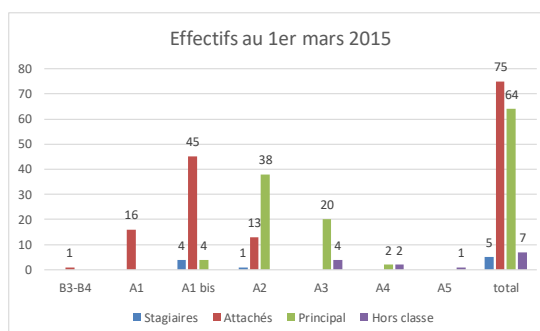
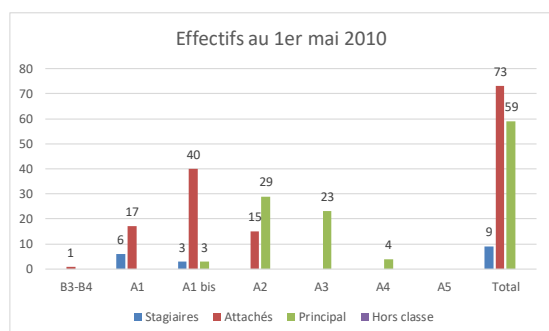
## Bilan de mi- stage

5 collègues ont été nommés stagiaires au 1<sup>er</sup> décembre 2017 et 1 collègue au 1<sup>er</sup> mars 2018. Le bilan de mi- stage pour chacune et chacun d'eux est positif.

## Départs en retraite

Nom Prénom	Grade	DT	date
LEMOINE Christine	Attaché	SN	01/06/2018
PULS Béatrice	Attaché	DG	01/07/2018
PISCIOTTA Françoise	Attaché HC	MM	01/07/2018
RAVAILLER Alain	Attaché	GE	01/09/2018

## Effectifs



**L'obtention par le SNPA FO d'un concours d'Attaché en 2017, a limité la diminution des effectifs du corps.** Avec 142 Attachés dans le corps nous avons encore perdu 7 personnes en un an. **Cette diminution bloque la promotion des SA.**

L'arrivée au 1<sup>er</sup> septembre 2018 de deux collègues Attachés en sortie des IRA ne viendra pas compenser les 4 départs à la retraite. L'érosion continue !

L'un sera affecté dans le département DPG à Paris et l'autre comme Secrétaire Général dans l'agence Bourgogne Ouest.

**Lors de la négociation du COP, le SNPA a obtenu l'organisation de 3 concours d'attachés pour 7 postes chacun, le second devant avoir lieu en 2019.**

## Suites de la CAP du 21 mars 2018

### Intégration

Mme. Nathalie CATRAIN, intégrée à l'O.N.F. à compter du 01/05/2018 sur le poste 9915 (A2) - chargée de mission bases de données risques naturels et formation RTM - DG - DFRN

### Mobilité

M Arnaud KERVIZIC est affecté au poste 9915 (A2) - Secrétaire générale de l'agence territoriale Isère, Direction territoriale Auvergne Rhône-Alpes, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018

## Questions diverses

### Evolution du corps des Attachés

Vos représentants SNPA ont de nouveau demandé une réflexion sur les parcours professionnels. La perspective de supprimer un SG sur deux en agence accroît très fortement les inquiétudes.

### Réorganisation

Nous avons demandé des explications à la DRH concernant les projets de réorganisation des pôles financiers et RH en DT. La DG a confirmé une organisation cible construite au tour de 3 pôles en RH (paie et gestion, développement et compétences, prévention et QVT). Côté financier, nous constatons la volonté de rattacher tous les personnels des pôles compta-appro exerçant en agence au service financier en DT. La DG voulant en finir avec l'émiettement des fonctions et accentuer la spécialisation dans le but de diminuer les effectifs. La DG est toujours dans le mythe de faire mieux avec moins. Les gestionnaires administratifs qui ont vu l'arrivée de Teck, pléiade... apprécierons. Nous avons appelé la DG à plus de clarté et de réalisme en demandant d'abord une réflexion sur les fonctions de ces services plutôt que se focaliser encore une fois sur l'organisation.

## Dialogue social

Suite à l'appel de FO à la reprise du dialogue social demandant la réunion de toutes les instances, le président de la CAP indique l'importance de siéger car la politique de la chaise vide n'apporte rien. Et d'ajouter que quelles que soient les difficultés il faut siéger.

## Concours d'Attaché

FO demande que les épreuves écrites pour le concours d'Attaché de 2019 se tiennent dès le mois de janvier. Pour l'instant pas de réponse de la DRH.

## Annulation des listes d'aptitude Attaché

Un SA qui est maintenant à la retraite depuis janvier 2017, a par deux fois fait annuler les listes d'aptitude d'accès au corps des Attachés depuis 2010. Le SNPA fait part à nouveau de l'angoisse des 28 collègues concernés et de leur colère.

Un nouveau recours a été déposé auprès du Tribunal administratif de Paris. Le SNPA rappelle pour la nième fois que l'ONF doit recourir aux services d'un avocat car les personnels ne supporteront pas une nouvelle annulation des listes. Le SNPA va adresser un courrier au DRH en ce sens.

## RIFSEEP

FO demande de nouveau l'annulation de la NS sur le CIA et la PSR, car le DG n'a pas répondu à sa première demande. En effet le 1<sup>er</sup> critère basé jusqu'à maintenant sur la vente de bois façonnés, repose dorénavant sur la maîtrise de la masse salariale qui échappe totalement aux personnels. Cette nouvelle demande va être transmise par les représentants de l'administration au DRH. Un rapide calcul montre que la non obtention de ce critère qui joue pour 25% du taux aboutirait à une économie minimum d'1 million d'euros. Est-ce le début d'une politique de baisse des primes pour les fonctionnaires ?

## Préparation examens et concours

Le SNPA demande que l'on retire le paragraphe de la NS 18 PF234 qui impose de prendre d'abord des jours de CET avant de mobiliser le CPF pour préparer des examens professionnels. Une telle mention est inacceptable !!!

## Liste d'aptitude de SA

Après plusieurs sollicitations, le SNPA apprend ce jour que la note de service permettant aux Adjoints administratifs de candidater à l'emploi de SA, sera publiée dans les prochains jours. **Tant que la NS n'était pas publiée, la CAP ne pouvait pas se réunir.**

\*\*\*

La prochaine CAP des Attachés se tiendra le 21 novembre 2018. Elle examinera, les mobilités, les tableaux d'avancement au grade de principal et de Hors classe ainsi qu'à l'échelon spécial.

## Les membres de la CAP.

**Jean Philippe COTTET, Sylvie ARCOUTEL, Marc COULON**

**Le SNPA-FO est présent dans toutes les instances, pour vous représenter, pour vous défendre, pour ouvrir le débat, alors n'hésitez pas à le solliciter.**

## **Mise au point**

Il est surprenant ce matin, de voir une organisation syndicale (snupfen) ayant démissionné de toutes les instances y compris des CAP dont l'objet est de traiter des situations individuelles se préoccuper des avancements des personnels. Cette organisation s'exprime sans connaître les démarches que le SNPA FO a entrepris pour le corps des Adjoints et des SA.

**Pour les Adjoints**, il n'y avait malheureusement aucun sujet qui permette la réunion de la CAP, car le tableau d'avancement 2018 a été élaboré en novembre 2017 et celui pour 2019, le sera comme chaque année à la CAP de novembre.

**Pour les SA** le SNPA a également fait une demande de réunion avant l'été, mais pour les deux points essentiels qui auraient pu être traités, **les éléments primordiaux manquaient : les ratios pour SACS et SACE n'ont été publiés qu'au JO le 15 juin, quant à la liste d'aptitude, la note de service pour candidater n'était pas parue malgré les relances de FO.** Au cours de la CAP de ce jour, le SNPA, suite à sa relance apprend qu'elle sera publiée dans les prochains jours.

Contrairement à ce que certains prétendent, le SNPA ne traite pas différemment les personnels, mais lorsque les éléments ne sont pas connus, il est difficile de réunir une CAP et c'est ce qu'a évoqué l'administration pour la CAP des SA.

Quant à la CAP des Attachés, il était indiqué dans la NS invitant les SA à candidater en vue d'une inscription sur la liste d'aptitude d'Attaché que l'examen aurait lieu à la CAP de juin. Les éléments permettant d'établir la liste d'aptitude étant connus, la CAP pouvait se tenir.

**Le SNPA FO regrette d'être obligé de faire cette mise au point suite à une polémique stérile car son action est la défense des intérêts de tous les personnels.**